



ASL Joli Pré

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Avril 2026



ASL Joli Pré



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de l'AGO qui s'est tenue le Jeudi 02 Avril 2026 à la Maison du Mérantais.

Le total des présents et représentés s'élevant à **55** (22 présents, 33 votes par correspondance), le quorum est atteint, le Président a déclaré la séance ouverte à 21h.

L'Assemblée générale a débuté par l'élection d'un président de séance et de 2 scrutateurs :

- Président de séance : **Antoine SURMONT**
- Scrutateurs : **Maxence TAUPIN & David GONTHIER**

<p>Antoine SURMONT Président de l'ASL Joli Pré pour 2025</p> 	<p>Antoine SURMONT Président de séance pour l'AGO 2026</p> 
--	---

Rapport moral

Le Bureau a commenté le rapport moral pour l'année écoulée et a présenté les tâches effectuées par celui-ci.

Il a été rappelé que le bureau est composé de bénévoles qui donnent de leur temps pour notre résidence.

Pour y participer, il faut être propriétaire et être élu en assemblée générale. Un syndic professionnel serait onéreux et le bénévolat permet de réduire les dépenses, donc nos cotisations.

Circulation :

La vitesse est limitée volontairement à 20 Km/h dans notre résidence familiale.

Certains conducteurs, dont la vitesse est excessive, font courir un danger aux piétons (*particulièrement les enfants*) qui sont dans les rues. Ceci est particulièrement vrai dans certains virages à la visibilité réduite.

Stationnement :

Le stationnement des voitures sur les trottoirs est interdit par le Code de la route (*même à cheval sur le trottoir*) : **Les contrevenants s'exposent à une amende de 135€.**

Le stationnement sur les trottoirs détériore le gazon et peut nécessiter des dépenses d'entretien à la charge des responsables.

Il est aussi interdit de stationner dans les jardins devant les maisons.

Il est interdit de stationner sur les voies à l'exception de la rue des Pivoines, du côté impair. Il est préférable d'utiliser nos 2 parkings collectifs en bas de la rue Jasmin et en face de l'école. Il y a toujours une place disponible sur au moins l'un des deux parkings.

Il vous est demandé de rappeler ces règles élémentaires à vos visiteurs (*Stationnement & Circulation*).

Le comité syndical a constaté qu'il y avait régulièrement des véhicules en stationnement dans la rue Jasmin sur la voie. Nous rappelons qu'il est impératif de laisser les voies libres et de stationner son véhicule sur nos parkings communs. Merci de rappeler cette règle à vos visiteurs (prestataires de ménages, artisans, invités, ...). Le comité syndical se réserve le droit de prévenir la police municipale en cas de stationnement abusif répété.

Voiries

Il a été demandé d'éviter l'utilisation de balles « dures » lors des jeux de ballons dans les rues de la résidence. Cela peut engendrer des dégâts sur les véhicules ou les jardins privés.

Entretien des parties privées :

L'extérieur des maisons et jardins doit être maintenu en bon état (*article 12 du Cahier des charges*). Les haies mitoyennes doivent être entretenues et taillées régulièrement.

Nous rappelons que les horaires de tonte et de bricolage bruyant sont stipulés dans l'arrêté préfectoral n°99-364 du 24/12/1999 (disponible en mairie):

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous...

Merci de tailler vos arbres autour des lampadaires si vous en avez devant chez vous afin de ne pas gêner l'éclairage des voies.

Les propriétaires des maisons le long de notre coulée verte (rue Jasmin côté impair, rue des Tulipes côté pair) et le long du chemin qui mène au parking attenant à l'école (entre les maisons au bout de l'allée des Capucines côté pair et Alfred de Vigny) sont priés d'entretenir leurs haies des deux côtés afin de ne pas laisser à la charge de la résidence la taille de ces dernières. Cela alourdit le budget COMMUN de la résidence concernant l'entretien de nos espaces verts. Il est de plus, interdit d'évacuer ses déchets végétaux sur la coulée verte.

Accès aux regards d'eaux usées et eaux pluviales

Il est rappelé que les accès aux regards des eaux usées et eaux pluviales doivent rester libres en toutes circonstances.

Informations diverses

Des outils sont à disposition dans la cabane pour les résidents (et non pour les professionnels intervenant dans la résidence). Merci d'en prendre soin et de signaler toute détérioration. En cas de besoin concernant la mise en œuvre de certains de ces outillages, vous pouvez vous adresser aux membres du Bureau. Veuillez vous inscrire sur le cahier lors de l'emprunt. Les clefs sont disponibles chez les membres du bureau.

Le comité syndical rappelle que les volets aux fenêtres sont obligatoires et doivent rester en place sauf le temps de travaux (peinture ou remplacement des volets).

Nous rappelons que le bureau est à votre disposition pour tout conseil avant de faire des travaux afin que ceux-ci respectent le cahier des charges.

@Joli-pre.com

Le site Internet de la résidence peut être consulté à l'adresse suivante : <https://asljolipre.fr/>.

Le comité syndical est joignable à l'adresse suivante : jolipreasl@gmail.com

Groupe Facebook (privé) : <http://www.facebook.com/groups/114390165269353/>

Un groupe What's App existe et il permet de faciliter l'échange d'informations entre les résidents. Pour y être ajouté, il suffit de donner votre numéro de téléphone à un membre du comité syndical.

FIN DU RAPPORT MORAL

2- RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Le bureau a présenté le rapport d'activité 2025,

Travaux depuis la dernière AGO

- ✓ Coulée verte
 - Réparation du mur de la cabane et installation d'un nouveau support d'échelles plus solides
 - Fixation sécurisée de la grande échelle à l'extérieur de la cabane afin de gagner de la place
 - Aménagements de la cabane avec le montage d'une armoire et d'une étagère supplémentaires
 - Achat d'un nettoyeur haute pression mis à disposition des résidents
 - Ajout d'un grillage fin en bas de la clôture longeant la rue aux fleurs afin d'empêcher les détritiques de se déposer dans la coulée verte
 - Installation du portail rue aux fleurs conformément au projet voté en AGO 2024 et 2025
 - Gestion des réparations du portail suite au vandalisme du 15 août 2025
 - Déplacement du panneau Propriété Privée pour l'installer sur le portail
 - Extension du contrat paysagiste de M. Bérut qui prend en charge maintenant les abords de la coulée verte en plus des bosquets.
 - Commande de réparations sur l'aire de jeux (travaux réalisés début 2026)
- ✓ Réseaux
 - Curage des réseaux eaux pluviales et eaux usées
- ✓ Voiries
 - Réalisation du projet de renouvellement des marquages au sol
 - Poursuite de l'étude d'implantation de ralentisseurs avec l'établissement de nouveaux devis
- ✓ ENEDIS
 - Suivi du chantier Enedis
- ✓ SEOP
 - Suivi du chantier SEOP allée des Capucines

Administratif

- ✓ 1 cotisation manquante 2025 (succession). Récupérée en mars 2026.

Maintenance des jeux

Nous avons un contrat de maintenance assuré par la société RécréAction (<http://www.recreation.fr/>). Un passage par an est prévu dans ce contrat comprenant l'entretien courant et le nettoyage. A l'issu de ce passage un rapport nous est adressé. Ce contrat ne comprend pas les réparations complémentaires (Pièces et Main d'œuvre) qui ont fait l'objet cette année d'une commande de 2900€ pour le remplacement du toit du toboggan et de la traverse de la bascule.

Vie sociale

- ✓ Le nettoyage de la résidence a réuni quelques courageuses et courageux. En 2025, nous étions nombreux. Ce qui a permis de nettoyer l'ensemble des voiries et parkings.
L'objectif de cette matinée n'est pas uniquement de nettoyer devant chez soi, mais de participer à un effort collectif.
- ✓ En juin, la fête de Joli Pré a été un succès. Merci à tous pour votre participation.

✓ En octobre, les enfants ont fait le tour de la résidence pour Halloween. Merci pour votre accueil. Les prochaines dates à retenir sont les suivantes :

✓ **Nettoyage de la résidence**

Samedi 30 mai 2026

Rendez-vous près de la cabane à outils dès 9h. La matinée se terminera par un apéritif pour remercier les participants

✓ **Fête de Joli Pré**

Dimanche 28 juin 2026

Chacun apporte quelque chose à boire et/ou à manger ! Le comité syndical commande les installations (tables, chaises).

Cette année la mairie ne prête plus de barnums donc si vous avez la possibilité de vous en procurer un merci de vous faire connaître auprès du bureau.

Dégradation / Vandalisme

Voici les événements portés à la connaissance du comité syndical en 2025 :

- 1 bris de vitre sur un véhicule stationné sur le parking attenant à l'école.
- Dégradation volontaire du portail coulée verte le 15 août.
- 2 cambriolages rue des Tulipes et allée des Capucines début 2026

La Mairie a mis en place une application (Voisins78) pour signaler les dégradations et incivilités constatées. Le comité syndical vous invite à utiliser cette application le cas échéant.

Le signalement systématique à la Mairie ou la police municipale est le seul moyen d'augmenter la fréquence des patrouilles (municipales et nationales) dans nos rues et au niveau de nos parkings.

Le comité syndical rappelle que la vigilance de chacun reste de mise, notamment face aux démarcheurs abusifs.

Outils collectifs

Des outils sont à la disposition des résidents dans la cabane (et non des professionnels intervenant dans la résidence). Merci d'en prendre soin et de signaler toute détérioration. En cas de besoin concernant l'utilisation de certains de ces outillages, vous pouvez vous adresser au comité syndical.

Cette année le comité syndical a fait l'acquisition d'un nettoyeur haute pression mis à disposition dans la cabane. Comme le tire fort, son accès est protégé par un cadenas à code. Il faut donc demander l'autorisation à une personne du bureau pour l'emprunter.

Veillez-vous inscrire sur le cahier lors de l'emprunt. Les clés de la cabane sont disponibles chez les membres du comité syndical. Si quelqu'un constate qu'un outil est défectueux, merci d'en faire part au comité syndical pour réparation.

Entretien des réseaux

L'ASL possède un contrat d'entretien avec la société EAV pour les réseaux d'eaux usées. Et depuis 2025 ce contrat comprend aussi l'entretien du réseau d'eaux pluviales. Il est rappelé que les accès aux regards des eaux usées et pluviales devront rester libres pour que cette intervention soit efficace. Chacun des propriétaires concernés sera informé de la date de l'intervention.

Le contrôle et curage des réseaux ont été réalisés en novembre 2025

Le passage de contrôler pour 2026 n'est pas encore planifié mais il aura lieu à l'automne.

Il est rappelé que l'entretien des canalisations entre les maisons et le réseau commun est à la charge des propriétaires. L'ASL ne prend pas en charge les interventions de la société EAV à la demande des particuliers.

SEOP

La SEOP a mené sa campagne de renouvellement de tous les branchements d'eau potable allée des capucines. Les travaux se sont très bien passés et ils n'ont pas eu besoin d'ouvrir la route comme ils le craignaient. La communication avec les intervenants était fluide et transparente et la gêne pour les riverains maîtrisée.

Ce chantier test a été rassurant pour les agents de la SEOP qui souhaite le généraliser à l'ensemble de la résidence. Malheureusement ils n'ont pas la visibilité sur les budgets de travaux planifiés pour les années à venir donc ils n'ont pas été capables de nous donner un calendrier. En attendant ils continuent d'intervenir ponctuellement lorsqu'un de ces branchements se met à fuir (2 ou 3 interventions par ans à Joli Pré).

Enedis

Les travaux de renouvellement complet du réseau Enedis auront duré quasiment toute l'année 2025 jusqu'à début 2026 avec une longue période de pause entre les mois de juin et décembre ce qui a causé beaucoup de désagréments à l'ensemble des habitants de Joli Pré.

Le comité syndical est resté mobilisé toute l'année 2025 pour obtenir un maximum d'éléments afin d'informer au mieux les résidents. Malheureusement nous n'avons eu en retour que des informations partielles et imprécises voire fausses ce qui a causé de la confusion. Les gestionnaires de projet côté Enedis se sont beaucoup appuyés sur le comité syndical, souvent à son insu, pour faire accepter les travaux aux copropriétaires. Allant jusqu'à envoyer un recommandé au président de l'ASL menaçant d'une décharge de responsabilité sur l'ASL si l'ensemble des propriétaires ne donnaient pas leur accord. Ce qui a causé quelques tensions.

En revanche les équipes travaux SEIP et Enedis se sont montrées très professionnelles et ouvertes au dialogue. Le comité syndical a pu leur demander quelques réparations de voiries notamment au début de la rue des tulipes.

Portail coulée verte

Le portail a été installé comme prévu à l'entrée de la coulée verte donnant sur la rue aux fleurs. Ceci après l'acceptation d'une déclaration préalable de travaux par la mairie de Voisins-Le-Bretonneux et l'affichage de cette dernière pendant un an.

Le coût total des travaux a été moins élevé que prévu et la solution technique du digicode sur batterie semble robuste et fonctionnelle.

Malgré l'affichage du projet pendant 1 an, la création de ce portail a pu susciter des réactions négatives chez certaines personnes extérieures empruntant régulièrement ce passage mais dans la plupart des cas les gens comprennent les raisons qui ont amené les copropriétaires de Joli Pré à voter ce projet. Beaucoup de personnes pensaient que ce passage appartenait à la commune. Le comité syndical a donc décidé de déplacer le panneau Propriété privée qui était en retrait et peu visible pour le fixer sur le portail.

Un acte de vandalisme important a été commis le 15 août 2025 entraînant la destruction complète du frein de fermeture du portail ainsi que la perte de certaines pièces du système de verrouillage. Le montant des réparations dépassait 1000€, heureusement une grosse partie a été prise en charge par la garantie constructeur et l'ASL n'a eu à régler au final que 100€ pour le remplacement des pièces perdues.

Le code du portail sera renouvelé cette année et distribué aux résidents avec le PV d'AG. Le précédent code a beaucoup circulé dans les résidences voisines ce qui diminue l'effet du portail. **Nous rappelons à tous les copropriétaires, même ceux qui étaient contre ce projet, qu'il est important de garder le code confidentiel afin que tous ces investissements supportés par l'ensemble des résidents ne soient pas vains.**

Marquages au sol

Le comité syndical a attendu la fin des travaux SEOP et profité de la pause du chantier Enedis pour réaliser ce projet de rénovation complète des marquages.

La société AB Marquages a été choisie d'une part parce qu'elle travaille régulièrement sur Voisins donc elle était capable de revenir plusieurs fois pour intervenir sur des places qui n'auraient pas été libérées à temps. D'autre part, cette société proposait une autre technique que la peinture. Nous avons opté pour la technique de bandes et numéros préfabriqués et posé à chaud. Ainsi au lieu d'une simple couche peinture qui tient peu de temps sur un enrobé craquelé comme le nôtre, les marquages sont constitués d'une épaisse couche de résine fondue sur place et adhérent par conséquent parfaitement à l'enrobé.

Grâce à la mobilisation de chacun la plupart des places ont été libérées lors de la première phase du chantier en octobre ce qui a permis aux intervenants d'avancer très vite. Un seul passage supplémentaire a été nécessaire en novembre pour terminer les dernières places libérées entre temps. Le comité syndical souhaite remercier tous les résidents ayant accepté de déplacer leurs véhicules dans un bref délai.

Lors du retour d'Enedis en décembre nous avons eu la surprise de constater de nouvelles fouilles sur des marquages fraîchement réalisés. Heureusement cela concerne peu de places de parking et nous avons obtenu l'engagement écrit qu'ils seraient repris à l'identique. Le comité syndical suivra de près cette remise en état.

Ralentisseurs

Suite au vote du projet l'année dernière, le comité syndical a poursuivi son étude de faisabilité en faisant venir différentes sociétés spécialisées. Finalement, compte tenu des nombreuses contraintes liées au positionnement des places de parking privées, il nous a été conseillé de privilégier une solution « repositionnable » moins coûteuse et plus adaptée pour tester l'acceptabilité auprès des usagers.

Le comité syndical a donc décidé d'installer 4 ralentisseurs en caoutchouc d'une hauteur de 50mm au début et à la fin de la rue Jasmin et de l'allée des capucines. Cela permettra de sécuriser les virages sans risque de gêner l'accès aux places de parking privées, absentes à ces endroits.

Le devis de la société Eurovia a été validé en mars 2026, les éléments sont en cours d'approvisionnement pour une installation courant avril.



3- RAPPORT DES FINANCES 2025

SUIVI DES DEPENSES - RECETTES Comptes 2025

DEPENSES	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	ECARTS 2024
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
Impôts	6 706	7 000	6 745	255
Assurance	442	750	468	282
Entretien borne à incendie	0	250	0	250
EDF	819	1 000	726	274
EAU	0	40	0	40
Frais de bureau (Impressions, Courriers,...)	344	600	364	236
Entretien reseaux	3 113	3 500	3 166	334
Entretien espaces verts	4 928	6 820	6 315	505
Entretien jeux et cabane	625	1 000	1 255	-255
Entretien des rues / fissures	0	800	0	800
Travaux imprévus ou conseil juridique	0	2 000	497	1 504
Frais Juridiques	996	1 000	0	1 000
Signalisation voie publique	0	2 000	1 292	708
Frais bancaires	71	150	68	82
Projets 2024				
Curage eaux pluviales et inspection télévisée	6 777	0	0	0
Marquage places de parking	0	10 000	9 683	317
Portillon coulée verte (version 2024)	45	0	0	0
Projets 2025				
Portillon coulée verte (version 2025)		6 000	4 138	1 862
Ralentisseurs		11 000	0	11 000
TOTAL DES DEPENSES	24 867	53 910	34 716	19 194
RECETTES				
Cotisations (275€ depuis 2024)	26 538	26 813	26 538	-275
Produits financiers et autres recettes	1 418	1 400	1 042	-358
Remboursement procédures Juridique	9 000	0	0	0
Remboursement réparation portillon	0	0	392	392
TOTAL DES RECETTES	36 808	28 213	27 972	-241
RESULTAT	11 941	-25 698	-6 745	18 953
DISPONIBILITES au 31/12/2025 (livret + CC)	62 877		56 125	

L'année 2025 est en déficit du fait de la réalisation cette année de projets anciens reportés à cause des travaux Enedis.

Vote des comptes 2025:

OUI	53
NON	0
Abstention	2

Les comptes 2025 sont approuvés.

4- PROJETS SOUMIS AU VOTE

Remplacement de la table de ping pong

Cette année le comité syndical propose de remplacer la table de ping pong actuelle qui n'est plus praticable par un nouveau modèle.

Le choix s'est porté sur un modèle extérieur de la marque Cornilleau. Similaire à celle qui est installée devant l'entrée du Centre Alfred de Vigny. Cette table en métal est très robuste et plus pratique à utiliser que les versions en béton.



Le prix de la table livrée est de 2600€TTC auquel il faudra rajouter une prestation de pose et réfection de la dalle béton à un artisan que nous évaluons à un maximum de 1400€

Le budget envisagé pour ces travaux est de **4000€**.

Vote du projet de remplacement de la table de ping pong :

OUI	46
NON	5
Abstention	4

5- BUDGET 2026 PREVISIONNEL

BUDGET 2026

DEPENSES

	Budget 2025	Budget 2026	REEL (25)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT COURANTS			
Impôts	7 000	7 000	6 745
Assurance	750	750	468
Borne d'incendie	250	50	0
EDF	1 000	1 000	726
EAU	40	40	0
Frais de bureau (Impressions, Courriers,...)	600	600	364
Entretien reseaux eaux usées:eaux pluviales	3 500	3 500	3 166
Entretien espaces verts	6 820	6 800	6 315
Entretien jeux	1 000	1 000	1 255
Entretien des rues / fissures	800	100	0
Travaux urgents et / ou conseil juridique	2 000	2 000	497
Frais juridiques	1 000	500	0
Signalisation voie publique	2 000	2 000	1 292
Frais bancaires	150	150	68
Réparations aire de jeux	0	3 000	0
Projets 2024			
Marquage places de parking	10 000	0	9 683
Projets 2025			
Portillon coulée verte (version 2025)	6 000	0	4 138
Ralentisseurs	11 000	5 000	0
Projet 2026			
Table de Ping Pong extérieure		4 000	0
TOTAL DES DEPENSES	53 910	37 490	34 716

RECETTES

96 Cotisations à 275 Euros + 3 cotisations132,5 euros	26 813	26 813	26 538
Produits financiers et autres recettes	1 400	1 000	1 042
Remboursement réparation portillon	0	0	392
TOTAL DES RECETTES	28 213	27 813	27 972

RESULTAT

RESULTAT	-25 698	-9 678	-6 744
-----------------	----------------	---------------	---------------

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à **275€** payable dans le délai de 2 mois après la remise du Compte-Rendu d'AGO et de l'appel à cotisation. Au-delà, une pénalité de retard (cf. cahier des charges) sera appliquée sauf accord du comité syndical. **Un étalement du paiement est possible sur simple demande.**

Le comité syndical propose le paiement des cotisations par virement bancaire. **A condition que le nom des propriétaires et l'adresse apparaissent bien sur le libellé du virement. Le RIB de l'ASL est disponible en annexe. Attention à bien inscrire « ASL Joli Pré » en bénéficiaire du virement.**

Vote du budget prévisionnel 2026 :

OUI	53
NON	0
Abstention	2

Le budget prévisionnel est approuvé.

6- Questions

Des rats ont été aperçus dans les jardins que peut-on faire pour lutter contre cette nuisance ?

La mairie organise régulièrement des campagnes de dératisation, le bureau va demander des informations concernant les méthodes et les conditions d'une telle campagne.

Est-il prévu de poursuivre le projet d'installation de bornes de recharge partagées ?

Le bureau a prévu effectivement de relancer une étude prenant en compte la modification récente du réseau Enedis, les évolutions des aides de l'état pour les copropriétés et les différentes options de gestion des bornes. Pour l'instant l'idée est toujours d'installer 6 bornes sur le parking près de l'école en profitant d'un coffret d'alimentation Enedis installé au début de la rue des Tulipes.

Le projet sera proposé en AG quand toutes les informations auront été réunies. Cela représente un travail important.

Peut-on entretenir régulièrement le terrain de pétanque comme le reste de l'aire de jeux ?

Comme cela avait été évoqué l'année dernière, le terrain de pétanque est très mal placé. Pour le maintenir en bon état il faudrait engager des frais d'entretiens récurrents ayant un impact sur les cotisations. Compte tenu de la faible demande pour ce type d'équipement le bureau a décidé de ne pas engager ces frais supplémentaires. Par contre il est possible pour tout copropriétaire de dégager le terrain de pétanque lors de la demi journée de nettoyage de la résidence ou à tout autre moment.

Peut-on prévoir un canal What's App dédié aux informations du bureau ?

Le canal de la résidence actuel n'est pas encombré au point que les informations importantes du bureau de soient pas transmises. C'est très compliqué de rassembler autant de numéros de téléphones et le bureau doit aussi gérer le groupe Facebook en parallèle. Il n'est donc pas prévu de créer un autre canal What's App.

Pour toutes les questions auxquelles nous n'aurions pas répondu, il est possible de contacter le bureau par mail à l'adresse jolipreasl@gmail.com

7- ELECTION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL

Mme Rihouey et Mme Boyer ont donné leur démission. Nous les remercions toutes les deux pour leur participation à la vie de la copropriété. Un remerciement tout particulier à Céline, notre trésorière depuis 2018, pour son engagement et tout le travail qu'elle a accompli au service des habitants de Joli Pré.

Le bureau a alerté sur son manque d'effectif et les risques légaux et techniques que cela engendre, nous pourrions être obligés de recourir à un syndic privé pour la gestion de la résidence ce qui entrainerait une hausse de la cotisation annuelle d'au moins 70€. Nous engageons donc les volontaires à se présenter et à participer avec nous à la vie du quartier. Cela représente environ une réunion tous les 2 mois.


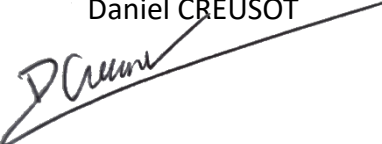
David CORTYL se déclare candidat et est élu à l'unanimité.
Didier BUDNIAK se déclare candidat et est élu à l'unanimité.
Jérémie DELRAN se déclare candidat et est élu à l'unanimité.

Constitution du bureau 2026

Suite à l'AGO, le nouveau bureau s'est réuni afin de déterminer la répartition des rôles.

Composition du nouveau bureau :

<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Rôle</u>
DUCHATEAU	Catherine	23 rue Jasmin	
TAUPIN	Maxence	16 rue des Pivoines	Vice-Président
CREUSOT	Daniel	4 rue des Tulipes	Trésorier
DASSIN	Chantal	22 rue des Tulipes	
LAMANDIN	Brigitte	14 rue des Pivoines	Secrétaire
SURMONT	Antoine	9 allée des Capucines	Président
GONTHIER	David	45 rue Alfred de Vigny	
POISSON	Nicolas	33 rue Alfred de Vigny	
CORTYL	David	19 rue Jasmin	
BUDNIAK	Didier	12 rue Jasmin	Vice-Trésorier
DELRAN	Jérémie	23 rue Alfred de Vigny	

<u>Le Président de séance</u>	<u>Le Trésorier</u>	<u>Le Président de l'ASL</u>
Antoine SURMONT 	Daniel CREUSOT 	Antoine SURMONT 